



Décès et credit à la consommation

Par **denisdu11**, le **10/04/2014 à 17:35**

[fluo]bonjour[/fluo]
ma maman a fait un crédit à la consommation avec assurance incluse. depuis malheureusement elle est décédée. la société de crédit lui réclame toujours les mensualités. j'ai signalé son décès mais l'organisme de crédit me dit que l'assurance prescrite n'était pas compatible avec sa santé. le problème est que ma maman avait signé le contrat de crédit et l'assurance en étant en excellente santé. de plus aucun contrat d'assurance ne lui avait été donné. que dois-je faire.

Par **Michel**, le **27/04/2014 à 15:33**

Bonjour,
C'est à la compagnie d'assurance de montrer que votre mère n'était pas en bonne santé lors de la signature du contrat de prêt.
Envoyer leur un courrier en recommandé en leur demandant de faire jouer l'assurance décès souscrite lors de la signature du contrat.